

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 48 (1922)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trie, est composé essentiellement de visiteurs qui sont susceptibles de devenir des acheteurs.

La Direction du Comptoir Suisse, pour donner encore plus de relief au groupe XV, a décidé d'organiser, avec l'appui des autorités fédérales et cantonales, des associations techniques et agricoles intéressées, un concours entre les architectes suisses pour obtenir des *plans de constructions rurales* conçus d'après les dernières données de l'économie et de la technique constructives (fermes et habitations¹). Les projets primés à ce concours seront exposés dans le groupe XV, et il est à prévoir qu'ils apporteront de nouvelles et intéressantes solutions du problème posé. Sans parler des spécialistes, architectes, ingénieurs ruraux, techniciens, entrepreneurs, des agriculteurs directement intéressés, on peut être certain que nombreux seront les visiteurs qui voudront se rendre compte des progrès et transformations réalisés dans les constructions rurales. Un rapprochement s'opérera tout naturellement entre les architectes, ingénieurs, entrepreneurs ou fabricants de matériaux.

Le service de Chancellerie du Comptoir, rue Pichard, 2, donnera tous renseignements complémentaires qui lui seront demandés.

Nouveau boulon de sûreté.

On nous écrit :

La Municipalité d'Yverdon, avec l'assentiment de son ingénieur-conseil, M. le professeur A. Dommer, va expérimenter pour la réfection du pont de Gleyre un nouveau boulon de sûreté, dont la « Fabrique de vis et de boulons », à Yverdon, s'est assuré le monopole de la fabrication et de la vente en Suisse.

Lors de la revision d'un pont métallique, une quantité de rivets sont très difficiles à remplacer, les cornières de contreventement, la proximité des fers zorés, les corps des entretoises formant des obstacles au remplacement des rivets qui se trouvent dans ces zones, il n'est pas très difficile de les enlever mais, quand il s'agit d'en remettre de nouveaux, c'est une autre affaire.

En outre, la circulation toujours plus intense des gros camions automobiles va sans doute augmenter la fatigue de nos ponts-routes. La trépidation continue commence à faire sentir ses effets sur ces ouvrages et le cisaillement des rivets ne fera que s'accroître. Ce nouveau boulon vient donc à son heure.

Les grands barrages, la production et la transmission de l'énergie électrique aux Etats-Unis.

La livraison 1922-I, qui vient de paraître, des *Annales des Ponts et Chaussées* contient le « Rapport de la mission envoyée aux Etats-Unis par la Compagnie P. L. M. pour l'étude des grands barrages ». Ce remarquable mémoire, dont les auteurs sont MM. E. Touche et P. Feuilly, le premier, chef d'études, le second ingénieur au Service de la construction de la Compagnie P. L. M. envisage les barrages en maçonnerie (calculs, choix des matériaux, construction, dispositions diverses), les barrages à voûtes multiples et contreforts, les digues en enrochement, les digues en terre, les accessoires hydrauliques (déversoirs, dispositifs de vidange, valves équilibrées), les machines de chantier et termine par des conclusions et des impressions d'ensemble (58 pages, 56 figures, 6 vues photographiques et 2 planches).

¹ Voir un extrait du programme de ce concours sous la rubrique « Carnet des concours » dans le présent numéro.

La même livraison contient un autre mémoire, du plus grand intérêt aussi, de M. H. Issarte sur « La production et la transmission de l'énergie électrique aux Etats-Unis ». (Usines génératrices, Postes et Sous-Stations, Canalisations à haute tension, Fonctionnement des grands réseaux américains à haute tension, Les tendances actuelles.) (52 pages et 26 figures.)

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité central du 3 mai 1922.

Le Comité décide de consulter, par circulaire, les sections sur l'opportunité de la création d'un *Groupement pour l'étude des questions économiques*, création préconisée par M. Versell, ingénieur à Zurich.

La brochure de M. Versell *Ausweg aus der wirtschaftlichen Not* sera soumise à l'examen d'un spécialiste et un exemplaire en sera adressé à chaque section.

Fondation Geiser. — Le programme du prochain concours qui doit être organisé cette année sera établi par un jury composé de MM. les architectes Vischer, président, Fatio, Stehlin, Ulrich et Widmer.

Question du Rhin. — Après une discussion nourrie, le président, M. le prof. Rohn est autorisé à communiquer, en temps opportun, au Département fédéral de l'Intérieur, le rapport des délégués de la S. I. A. à la conférence de Berne, du 13 mars dernier.

La rédaction du rapport sur l'affaire C. Jegher est arrêtée.

Maison bourgeoise. — Il est pris connaissance de la réponse de l'Office fédéral du travail à la demande de subvention et le rapport de la Commission sur la situation financière de la *Maison bourgeoise* en 1922 est adopté. Il est constaté, avec satisfaction, que la publication de nouveaux volumes est maintenant assurée.

Travaux gratuits. — L'examen de cette question, concernant les soumissions pour les travaux en béton armé est renvoyée au Groupe professionnel du béton.

Pour répondre à un désir souvent exprimé, le Secrétariat est chargé d'élaborer des *directions pour les expertises portant sur des questions d'honoraires*.

Normes. — Le Comité décide l'impression des conditions complémentaires pour les travaux de parquetage, N° 128.

Communication du Secrétariat.

La cotisation annuelle de 20 fr. pour 1922, sera prochainement prise en remboursement. Prière aux membres de la Société de donner à leur personnel les instructions pour que les mandats ne soient pas retournés. En cas d'absence on peut envoyer le montant par l'intermédiaire de notre compte de chèques postaux VIII N° 5594, Zurich.

Zurich, le 9 mai 1922.

Répertoire d'architecture du « Bulletin technique ».

Le praticien ou l'érudit quel qu'il soit, désireux de consulter nos périodiques techniques a fait ou fera l'expérience des difficultés que l'on éprouve pour s'orienter dans des collections qui comptent déjà près d'un demi-siècle d'existence.

Ces publications sont des mines de renseignements fort